

Conseil Municipal
5 juin 2020
Procès Verbal

N°

2020/035

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : MALACHANNE – HLYWA – GRAVEZAT – RIOS – TRAUCHESSEC – PETIT – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GUY – POLGE – GAYTON MESA – WILUS – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – DANIEL

Absent : Madame LAGANIER -GUMALA Christine excusée (démissionnaire)

Madame Maryline HLYWA est élue secrétaire de séance.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire distribue au conseil Municipal un trombinoscope dédié aux missions des personnels de l'Hôtel de Ville. Deux autres suivront pour présenter les agents des écoles du parc municipal. Cela a pour but de connaître plus facilement les agents de la collectivité.

Le Maire précise que le rapport relatif à l'exploitation 2019 de l'usine Neoval. est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, dès sa réception en mairie le Rapport annuel Véolia sur l'eau pour l'année 2019 sera lui aussi mis à la disposition du public dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire souligne que la convocation invitait à la salle du conseil alors que les projets de délibérations évoquaient que le conseil se tiendrait à la salle Becmil. C'est une erreur matérielle.

(À retenir que les CM et les réunions des finances se dérouleront à la salle Becmil pour respecter les gestes barrières jusqu' à minima le 10 juillet 2020.

Il présente ses excuses au conseil pour cette incohérence.

Le 18 juin la cérémonie commémorative aura lieu avec quelques représentants officiels mais sans public pour respecter les règles préfectorales en vigueur.

Enfin il fait savoir qu'après la démission de M. Verdelhan c'est au tour de Madame Laganier - Gumala qui a démissionné d'où la présence de 22 élus dans la salle et non 23.

DECISION :

Le Maire informe le conseil que suite au courrier du sous-préfet du 21 janvier 2020 la délibération du 8 novembre 2019 est retirée.

Ordre du jour

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 mai.

A l'unanimité le conseil accepte de l'aborder à l'ordre du jour

DELIBERATIONS :

1 Approbation du PV du 28 mai 2020.

Madame Rosso et Madame Berard de Malavas ont apporté des observations au PV (ci jointes)

Monsieur le Maire souligne qu'il était compétent à convoquer le conseil puisque c'est le maire en exercice qui est légitime à l'envoi de cette convocation.

3 votes contre

Adoptée

2 Formation des commissions

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de faire voter l'ensemble des commissions à main levée

Le conseil accepte à l'unanimité que l'élection des commissions soit faite à main levée.

Les commissions ont été définies comme suit

Commission FINANCES :

Président délégué : COMTE Yves, Maire

23 Membres

Commission URBANISME

Président délégué : COMTE Yves, Maire

Membres : FABREGUE Christian – GIBELIN Jean-Luc – DENNEULIN Frédéric – MERLE Thierry – BONNET Claude – PETIT Léodie – DANIEL Patrice

Commission PERSONNEL

Président déléguée : MALACHANNE Etienne, 1^{er} adjoint

Membres : SINET Elizabeth – RIOS Véronique – TRAUCHESSEC Pierre – PETIT Léodie – MERLE Thierry – BERARD DE MALAVAS Régine

Commission FESTIVITES-LOISIRS

Président délégué : GRAVEZAT Bernard, 3^{ème} adjoint

Membres : HLYWA Maryline - BONNET Claude – MERLE Thierry – PETIT Léodie – DANIEL Patrice

Commission EDUCATION

Président délégué : TRAUCHESSEC Pierre, 5^{ème} adjoint

Membres : SINET Elizabeth – RIOS Véronique – MALACHANNE Etienne – POLGE Agnès – DENNEULIN Frédéric – DANIEL Patrice

Commission ENFANCE-JEUNESSE - CENTRE SOCIAL

Présidente déléguée : RIOS Véronique, 4^{ème} adjointe

Membres : WILUS Annabelle – POLGE Agnès – GAYTON MESA Mégan – MALACHANNE Etienne – PETIT Léodie – SINET Elizabeth – BERARD DE MALAVAS Régine

Commission SPORTS

Président délégué : PETIT Léodie, 6^{ème} adjointe

Membres : FABREGUE Christian – RIOS Véronique – HLYWA Maryline - CORNUT Monique – BONNET Claude – WILUS Annabelle – MERLE Thierry – DANIEL Patrice

Commission VIE ECONOMIQUE Président délégué : GIBELIN Jean-Luc, conseiller municipal délégué

Membres : CORNUT Monique – MALACHANNE Etienne – RIOS Véronique - BONNET Claude - TRAUCHESSEC Pierre – SAEZ Pierre – ROSSO Hélène

Commission TRAVAUX, PARC

Président délégué : MERLE Thierry, conseiller municipal délégué

Membres : FABREGUE Christian – POLGE Agnès – CORNUT Monique - SAEZ Pierre – DANIEL Patrice

Commission CULTURE

Président délégué : DENNEULIN Frédéric, conseiller municipal délégué

Membres : GRAVEZAT Bernard – WILUS Annabelle – SAEZ Pierre – BERARD DE MALAVAS Régine

Commission SECURITE ET VIVRE ENSEMBLE

Président délégué : FABREGUE Christian, conseiller municipal délégué

Membres : CORNUT Monique – PETIT Léodie – GAYTON MESA Mégan – SAEZ Pierre – MERLE Thierry – TRAUCHESSEC Pierre - RIOS Véronique - MALACHANNE Etienne – ROSSO Hélène

Commission ENVIRONNEMENT

Président délégué : CORNUT Monique, conseillère municipale déléguée

Membres : SAEZ Pierre - POLGE Agnès – MERLE Thierry – BONNET Claude – TRAUCHESSEC Pierre – ROSSO Hélène

Commission JUMELAGES

Président délégué : DENNEULIN Frédéric, conseiller municipal délégué

Membres : GRAVEZAT Bernard – WILUS Annabelle – SAEZ Pierre – ROSSO Hélène

Membres extra-municipaux : 2 vice-présidents et présidents Pont de l'amitié Cévennes Toscane

Commission BECMIL

Président délégué : COMTE Yves, Maire

Membres : PETIT Léodie – MERLE Thierry – RIOS Véronique – MALACHANNE Etienne – GRAVEZAT Bernard – BERARD DE MALAVAS Régine

Commissions des IMPOTS

Président délégué : COMTE Yves, Maire
 Membres : RIOS Véronique – WILUS Annabelle – DENNEULIN Frédéric – SAEZ Pierre –
 TRAUCHESSEC Pierre – ROSSO Hélène

Commission COMMUNICATION

Président délégué : BONNET Claude, conseiller municipal
 Membres : MALACHANNE Etienne – GIBELIN Jean-Luc – PETIT Léodie – WILUS
 Annabelle – GAYTON MESA Mégan – ROSSO Hélène

**ANIMATION CONSEIL DES SAGES COMITES DE SUIVI PPRT PPRI AB CEZE
 ET AMARIS**

Délégué : SAEZ Pierre, conseiller municipal

ANIMATION CONSEIL DES JEUNES

Déléguée : WILUS Annabelle, conseillère municipale
 Membres : SINET Elizabeth – DENNEULIN Frédéric – TRAUCHESSEC Pierre – RIOS
 Véronique – BERARD DE MALAVAS Régine

Délégué à la DEFENSE ANCIENS COMBATTANTS : FABREGUE Christian

Délégués SMDE

Titulaires : COMTE Yves – MERLE Thierry
 Suppléants : SAEZ Pierre – DENNEULIN Frédéric

Délégué CAUE, PROJET AMENAGEMENT DE LA PLACE

Titulaire : POLGE Agnès

Référent COMITES DE QUARTIERS

Cœur de Salindres : CORNUT Monique

1 vote contre : P DANIEL

Adoptée

3-Commission Appel d'offre

Commission APPEL D'OFFRES

Titulaires : COMTE Yves - FABREGUE Christian – GIBELIN Jean-Luc-ROSSO Hélène
 Suppléants : POLGE Agnès – SAEZ Pierre – DENNEULIN Frédéric-Daniel Patrice
 Adoptée à l'unanimité

4-Indemnités des élus

Dans un souci de contrôle budgétaire il a été proposé de maintenir les indemnités du Maire et
 des adjoints et conseillers délégués comme suit :

Le Maire 21.952%

Adjoints et Délégués 8.382 %

Adopté à l'unanimité 8.382%

5-Avancement de Grade 3 postes à temps complets

Suite à la commission du personnel du 20 janvier 2020 et la CAP du 4 mars 2020 les
 propositions d'avancement de grade pour un agent à la police municipale (ASVP et 2 aux écoles)
 sont soumis au vote du conseil.

Adoptée à l'unanimité

6-Convention Pont du Gard

Le conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention qui permet aux
 habitants de la Ville de se rendre sur le site du Pont du Gard gratuitement. Cette convention est
 consentie pour l'année 2020 et reconductible tacitement dans la limite de 2 fois.

En contrepartie la ville s'engage à insérer dans son magazine municipal ou toute autre
 communication la promotion du site.

Adopté à l'Unanimité.

7-Autorisation de signer la convention « service médecine préventive » avec le CDG 30

Dans le cadre de l'accompagnement psychologiques des personnels la ville cette convention, qui
 avait déjà été signée est proposée d'être signée par le Maire pour un durée d'un an reconductible
 par tacite reconduction

Adoptée à l'unanimité

8-Convention avec Véolia pour la compétence pluvial urbain

Si la compétence pluvial est depuis janvier 2020 intercommunale l'agglomération d'Alès a conventionné avec la ville pour laisser l'autonomie aux communes de gérer cette compétence. Ainsi le prestataire Véolia propose une convention pour assurer le bon écoulement et l'entretiens des grilles et avaloirs.

Mr Daniel Patrice s'étonne de ne jamais avoir vu de tels travaux sur la commune et interroge le maire sur le suivi de tels chantiers.

Le maire s'étonne de cette remarque, les véhicules PL en charges de ces prestations sont pourtant très visibles.

Ces travaux sont suivis pour ce qui concerne le préventif ou demandés pour des interventions ponctuelles (école, stade ou lors d'épisodes de fortes précipitations).

Adopté à l'unanimité

9-Convention contrôle des poteaux d'incendie

Il s'agit d'une convention pour le contrôle des bouches d'incendie (pression et bon fonctionnement). Le tarif est fixé à 40 euros l'unité.

Adopté à l'unanimité

10-Gratuité du cabinet de Madame Vigne

Pendant le confinement, Madame Vigne, ostéopathe a mis à disposition du cabinet Filieris, son local afin que les médecins du centre organise une salle d'accueil des cas présumés Covid 19.

Elle a demandé la possibilité de bénéficier pour un mois la gratuité de son loyer de 450 euros

Adopté à l'unanimité

11-Autorisation de signer toutes les pièces afférentes à la construction de la nouvelle caserne de Gendarmerie de Salindres

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'avis du Ministère de l'intérieur de poursuivre les avancées relatives à la construction de la caserne sur Salindres, l'Adjudant-Chef Boulard a fait suivre les documents joints à la délibération pour que le Maire reçoive l'autorisation de signer les éléments afférents à ce projet.

Monsieur Daniel demande si le prix du terrain comprend la viabilisation et Madame Bérard de Malavas interroge le Maire sur le temps de construction d'une telle structure.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une première estimation qui sera affinée en fonction des appels d'offres consécutifs à la construction et il estime à 2 ans après les demandes complètes de subventionnement.

Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 18h55

Le maire informe le conseil municipal que le prochain conseil se tiendra le 26 juin prochain à 18h dans la même salle (salle des fêtes pour respecter les mesures barrières).

